



PROGRAMME

« COMBATTRE LES FLUX FINANCIERS ILLICITES »

RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA PHASE PILOTE



Janvier - Mai 2021



SOMMAIRE

Acronymes et abréviations	03
I - Contexte	04
II - Justificatif	06
III - Objectifs généraux et objectifs spécifiques	07
IV - Composantes et activités	08
A - Composante 1 : Formation technique en ligne	08
A - 1 Recrutement des formateurs et élaboration des modules	08
A - 2 Sélection des auditeurs et participants	09
A - 3 La plateforme de cours Sankofa Académie	10
B - Composante 2 : La campagne de sensibilisation digitale	11
B - 1 Les activités	11
B - 1 - a La série de webinaire	11
B - 1 - b Les notes de synthèse et fact-sheets	12
B - 1 - c Les capsules vidéos	13
B - 2 Impact	14
B - 2 - a Au niveau digital	14
B - 2 - b Au niveau des médias nationaux et internationaux	15
V - Partenariats	15
VI - Perspectives	16
Annexe	17
Équipe Projet	18



ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

FFI	Flux financiers Illicites
ODD	Objectifs de développement durable
UA	Union Africaine
BAD	Banque Africaine de Développement
APD	Aide Publique au Développement
CEA	Commission Economique de l'Afrique
PIB	Produit Intérieur Brut
GFI	Global Financial Integrity
G20	Groupe des vingt pays les plus riches au monde
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
ATAF	African Tax Administration Forum
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
GIABA	Groupe Inter-gouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent
RFM	Radio Futur Media
SDtv	Senegal Direct Tv
DGID	Direction Générale des Impôts et Domaines
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
CN-ITIE	Comité National de l'ITIE
CENTIF	Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières
OFNAC	Office National de lutte contre la Fraude et la Corruption
OSIWA	Open Society Initiative for West Africa
PCQVP	Publiez Ce Que Vous Payez



I. Contexte

Depuis l'année 2015, l'Afrique s'est engagée dans deux visions globales pour se mettre définitivement sur les voies du développement durable. Il s'agit des Objectifs de Développement Durable (ODD) dont l'horizon est fixé à 2030 par les Nations unies et l'Agenda 2063 adopté par les États membres de l'Union Africaine. Le développement durable de l'Afrique exige cependant de mettre davantage l'accent sur la transformation structurelle et la croissance inclusive. Bien que l'Afrique dispose de ressources suffisantes pour soutenir son programme de développement, nombreux sont les États membres qui doivent faire des efforts en matière de politique budgétaire et fiscale. Également, le nouveau paradigme de financement du développement, pour atteindre les ODD, préconise la mobilisation des ressources domestiques et les partenariats avec le secteur privé pour accélérer la croissance économique.

Toutefois, en même temps que l'Afrique s'engage dans cette perspective qui nécessite la mobilisation importante de ressources domestiques, les Flux Financiers Illicites représentent une perte énorme d'épargne qui aurait pu être utilisée autrement pour transformer les économies africaines.

Selon un rapport conjoint de Global Financial Integrity (GFI) et de la Banque Africaine de Développement (BAD), les FFI en provenance des pays émergents et des pays en développement s'élèvent, entre 2003-2012, à 6,6 mille milliards de dollars américains, avec une croissance du montant des FFI avoisinant un taux moyen de 9,4% par an, après prise en compte de l'inflation, soit environ deux fois le produit intérieur brut (PIB) global. L'Afrique Sub-Saharienne perdrait environ 5,5% de son PIB en FFI chaque année, par rapport à une moyenne de 3,9% du PIB par an pour les pays en développement, sur la même période. Ce qui dépasse largement la totalité de l'Aide publique au développement (APD) destinée aux États membres de l'UA.

Il s'agit là d'une très grande perte si l'on considère que l'Afrique est le deuxième continent le plus inégalitaire au monde et que 34 % de sa population globale est considérée comme pauvre. Selon un récent rapport de la Commission Économique pour l'Afrique (CEA), la pandémie Covid-19 a déjà provoqué plus de 27 millions de nouveaux pauvres sur le continent.

Conscient de l'ampleur de ce phénomène, la 4e Réunion annuelle conjointe de l'Union africaine et de la Conférence des ministres des Finances, de la planification et du développement économique de l'UA/CEA a créé le Groupe de haut niveau chargé de la question des FFI. Le « Rapport du Groupe de haut niveau sur les FFI d'Afrique », conduit par l'ancien président de l'Afrique du Sud, Thabo Mbeki, a été présenté aux Chefs d'État de l'Union africaine lors du 24ème Sommet de l'UA en janvier 2015 et a été rapidement adopté en tant que Déclaration spéciale sur les FFI. Il démontre que l'Afrique à elle seule a perdu plus de 1,4 milliard de dollars américains à travers les FFI, soit environ 50 à 80 milliards de dollars américains par an.

Depuis, la lutte contre les FFI mobilise plusieurs acteurs gouvernementaux, multilatéraux, et non-gouvernementaux. Il s'agit d'endiguer la fuite des capitaux acquis, transférés ou utilisés illégalement, de



comprendre ses différents mécanismes opératoires, avant de prendre des mesures pour lutter contre ces pratiques qui ont pour sources : les transactions commerciales entre l'Afrique et les entreprises multinationales, les pratiques de corruption, et l'économie criminelle.

Au niveau sectoriel, il a été observé, entre 2000 et 2009, que plus de la moitié des FFI provenant d'Afrique (56%) est fortement concentrée dans quelques secteurs, en particulier les industries extractives et minières, notamment les secteurs du pétrole, des métaux précieux, des minerais, de l'or, du fer, de l'acier et du cuivre. Des secteurs comme ceux des fruits et des noix destinées à la consommation humaine, des machines et des équipements électriques, des poissons et des crustacés, des vêtements et du cacao ont aussi été concernés par les FFI, chaque secteur représentant entre 3% et 4% du total des FFI en provenance du continent (AU/ECA, 2014).

L'analyse faite des FFI en provenance d'Afrique montre qu'ils sont importants et ne cessent d'augmenter. Ils passent également, de plus en plus, par des techniques complexes.

Une approche efficace implique ainsi l'examen du régime commercial de pleine concurrence et la transparence, en bannissant le secret bancaire et l'usage des paradis fiscaux. La dépendance des pays africains vis-à-vis des ressources naturelles les rend vulnérables aux FFI. De même, les incitations fiscales ne répondent généralement pas à des analyses coûts-bénéfices et fragilisent les États africains riches en ressources naturelles, surtout quand le blanchiment d'argent, la corruption et l'abus de pouvoir s'y greffent. Par ailleurs, la faiblesse des capacités nationales et régionales des États et institutions communautaires africaines entrave les efforts déployés pour venir à bout des FFI, tandis que l'architecture mondiale de la lutte contre les FFI demeure incomplète et dominée par les pays riches du G20. Face à l'ampleur de ce fléau mondial, plusieurs institutions et États se sont engagés dans la lutte. La CEA s'est mobilisée, depuis la publication du rapport du groupe de haut niveau, pour diffuser ses conclusions et recommandations sur le continent et au niveau mondial et pour poursuivre la recherche. Elle a été aussi chargée par la déclaration des chefs d'État de travailler avec d'autres institutions et partenaires panafricains concernés pour mettre en œuvre les recommandations du rapport.

La société civile n'as pas été en reste, notamment en Afrique où a été lancée, en 2015, une importante campagne dénommée " Stop the bleeding", l'une des premières réponses du citoyen africain au fléau des FFI. Afin de réaliser les mandats confiés par les chefs d'État africains dans la Déclaration spéciale de l'UA sur les FFI, une collaboration étroite et un engagement cohérent entre les diverses institutions africaines sont essentiels. Dans cette optique, la CEA a essayé de soutenir l'agenda anti-FFI en créant un forum pour les parties prenantes.



II. Justificatif

La lutte contre les FFI met en exergue trois défis majeurs auxquels les États africains doivent faire face :

- le défi de la réglementation : les pays africains doivent s'assurer de disposer d'une législation et de réglementations claires et concises relatives à la notification délibérément incorrecte ou imprécise des prix, des quantités, des qualités et des autres aspects du commerce des biens et services dans le but de transférer des capitaux ou des profits vers une autre juridiction, de manipuler les prix ou d'éviter toute forme d'imposition, notamment les droits de douane et les impôts indirects. Cela nécessite des mesures de transparence comme l'identification des bénéficiaires effectifs des dividendes des entreprises, l'adhésion à l'initiative de transparence dans les industries extractives, le renforcement des pouvoirs et capacités des administrations financières de contrôle, etc.

- le défi des prix de transfert : contre la falsification des prix, ils doivent disposer de données comparables sur les prix des biens et des services, en collaborant avec les organismes multilatéraux pour la diffusion plus complète et plus large, dans les délais, des données sur les prix des biens et des services entrant dans les transactions internationales, en se conformant à la codification douanière officielle. Les pays africains doivent, sans attendre, se doter de services d'établissement des prix de transfert. Ces services doivent être rattachés, comme il convient, aux autorités fiscales et doivent être dotés d'un équipement adéquat, conformément aux meilleures pratiques mondiales.

- le défi de l'érosion de l'assiette fiscale et déplacement des profits : les pays africains doivent suivre l'action menée par l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE), qui privilégie une amélioration de l'accès à l'information relative aux sociétés multinationales, et adopter des initiatives plus adaptées à leur contexte économique et structurel. Ils doivent également organiser un échange automatique d'information fiscale entre pays africains et éviter d'abuser des conventions à double imposition et autres incitations fiscales.

Ces défis ne peuvent être relevés que dans le cadre d'une action collective qui mobilise l'ensemble des acteurs de développement, à savoir, les citoyens directement, leurs représentants au sein des gouvernements, des parlements et des collectivités locales, les réseaux d'organisations de la société civile. Il faut une action collective capable de pousser les États à prendre les décisions idoines et mettre en place les réformes appropriées.

LEGS - Africa, en tant que think tank s'est donné comme mission de contribuer au progrès économique et social en Afrique, à travers la production de savoirs et la promotion de synergies d'actions entre les citoyens africains. Dans l'optique de favoriser la transformation sociale du continent, notre association poursuit un objectif stratégique consistant à faciliter l'utilisation optimale des ressources domestiques des États africains pour financer leur propre développement. D'où l'importance pour notre organisation de contribuer à la lutte contre les FFI.

A cet effet, LEGS-Africa a rencontré l'initiative du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) qui, à travers un programme global contre les FFI, offre l'opportu-



nitité d'un partenariat susceptible de faire avancer cette préoccupation commune en Afrique de l'ouest. Le programme global "Lutte contre les FFI" de la Coopération internationale allemande (GIZ) cherche à renforcer les systèmes de lutte contre les FFI dans tous les secteurs aux niveaux national, régional et international. Il couvre les domaines d'intervention suivants: (1) la prévention, à travers le soutien au développement de stratégies cohérentes pour prévenir les FFI ; (2) l'investigation financière à travers l'appui aux autorités judiciaires et policières nationales pour introduire des méthodes d'investigation novatrices et favoriser une collaboration entre elles; (3) la récupération des biens/ressources illicitement transférés, et enfin, (4) la coopération interministérielle.

L'Afrique fait partie des trois régions prioritaires de ce programme, aux côtés de l'Amérique latine et des Balkans. Ce programme a déjà enregistré des résultats remarquables dans des pays comme le Kenya, le Pérou, la Macédoine du Nord, et poursuit son cours pour davantage d'impact, notamment en Afrique de l'ouest et du nord.

Nous avons convenu à ce propos que, malgré les innombrables acquis de ce projet et de la lutte en général contre les FFI, la prise de conscience et la mobilisation massive des citoyens doivent aller de pair avec un travail de renforcement des capacités et d'accompagnement des acteurs directement impliqués comme les institutions multilatérales et bilatérales spécialisés, les administrations fiscales et leurs prolongements associatifs ect.

Dans le cadre de ce projet, LEGS-Africa et le programme régional de lutte contre les FFI de la Coopération internationale allemande, ont convenu un partenariat pour la mise en œuvre d'activités en vue d'atteindre les objectifs.

III. Objectif général / Objectifs spécifiques

L'objectif général de ce projet est d'impulser une synergie, entre les citoyens, les administrations publiques, les parlementaires, les journalistes et les entrepreneurs privés afin de réduire l'ampleur des FFI et leurs effets sur le développement, et de les mobiliser pour dénoncer les pratiques irrégulières et mettre en place des réformes à tous les niveaux pour lutter contre les sorties financières illicites en provenance d'Afrique de l'Ouest.

Cet objectif peut être décliné en trois objectifs spécifiques :

- OS1 : Sensibiliser massivement les citoyens, les agents administratifs et les parlementaires sur les enjeux et impacts des FFI en Afrique.
- OS2 : Renforcer les capacités des journalistes, des membres de la société civile, des parlementaires et des professionnels du secteur privé sur les mécanismes opératoires et les instruments de contrôle des FFI.
- OS3 : Contribuer à l'identification et à la réduction des pratiques et effets des sorties de capitaux, à travers des actions d'investigation professionnelle.



IV. Composantes / Activités

La phase pilote du programme a été structurée autour de trois composantes majeures, dans l'optique d'assurer une prise en charge optimale des attentes exprimées par les parties prenantes, en relation avec les défis majeurs qui ont été identifiés.

A. Composante 1 : La formation technique en ligne

Elle consiste à renforcer les capacités des organisations de la société civile (OSC), des professionnels des médias, journalistes et bloggeurs sur les flux financiers illicites et les sujets connexes.

A.1. Recrutement des Formateurs et Élaboration des Modules

Cette formation a duré six (06) mois, de Janvier à Mai 2021. Après une consultation restreinte, au début du mois de janvier, des experts en fiscalité et spécialistes des flux financiers illicites, ont été recrutés pour assurer la formation. Il s'agissait de délivrer des modules en partenariat avec les institutions spécialisées dans le domaine.

Les sessions ont été structurées autour des concepts clés des flux financiers illicites et dispensées comme suit :

- **Module 1** : Introduction aux FFI, enjeux et défis

Il a été dispensé par Elimane Pouye¹, inspecteur principal des impôts et actuel chef du bureau des études de la direction de législation et coopération internationale de la DGID. Par une approche définitionnelle, ce module a permis de mieux comprendre les concepts clés des FFI et de décrypter les informations importantes. Il a contribué à démocratiser les flux financiers illicites, facilitant la compréhension à travers des explications simples des mécanismes et modes opératoires des FFI, les impacts et enjeux sur le développement de l'Afrique. Il met l'accent sur le cadre juridique et les mesures indicatives de lutte contre les FFI.

- **Module 2** : Pratiques des FFI : évasion, fraude et optimisation fiscale

Présenté par Magueye Boye², inspecteur principal des impôts et membre du comité directeur de l'ATAF en compagnie du Dr El Hadj Dialigué Ba spécialiste du secteur publique à la Banque Mondiale, ce module est une présentation des modes opératoires des FFI, particulièrement les mécanismes d'évasion fiscale, de fraude fiscale et d'optimisation fiscale. Il explique en détail, le rapport entre les conventions internationales et la manipulation des prix de transfert. Il revient sur les initiatives de lutte contre l'évasion fiscale et toutes autres pratiques qui contribuent à l'effritement de notre assiette fiscale.

- **Module 3** : Les crimes financiers : Blanchiment d'argent et financement du terrorisme dans le secteur extractif

1. cf biographie Elimane Pouye

2. cf biographie Magueye Boye et El Hadj Dialigué Ba



Les sessions ont été animées par Boureima Cissé³, spécialiste en audit des projets miniers, chargé de la collecte, du traitement des données et de l'audit à l'ITIE Mali. Il a mis en évidence le lien entre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, principalement dans la zone sahélienne. Le premier chapitre du module fait un tour d'horizon du potentiel extractif de l'Afrique de l'ouest. Grâce à des cas étudiés, il a présenté une cartographie du blanchiment de capitaux et son rapport avec le financement du terrorisme.

- **Module 4** : Les instruments de politiques fiscales et risque de FFI

Luc Damiba⁴, expert anti-corruption et fondateur du laboratoire de recherche I-LAABA a donné les cours concernant ce thème. Il s'agissait de comprendre la corruption et sa transversalité. Les cours retracent l'historicité des pratiques corruptives et leur évolution dans les économies africaines. Ce module est également constitué de plusieurs études de cas sur la criminalité financière permettant de distinguer les différents types de corruption telles que la corruption active et celle passive renvoyant aux pots de vin.

- **Module 5** : Techniques d'investigation et d'enquêtes journalistiques

Will Fitzgibbon⁵ journaliste d'investigation à ICIJ et Abdoulaye Cissé également journaliste, fondateur de Tund Wi, affirment que la recherche et l'investigation sont indispensables à la lutte contre les FFI, en ce sens où elles mettent en lumière, à travers des enquêtes minutieuses, les pratiques génératrices de FFI. Par des actions d'investigation, les journalistes jouent un rôle d'éclaireur, car chargés de veiller et d'informer le public. C'est tout le sens de ce dernier module, dans lequel ils ont partagé des outils, méthodologies et bonnes pratiques pour mener à bien des enquêtes. Ils ont également fait l'inventaire de toutes les investigations réalisées pour lutter contre les FFI notamment le cas des panama papers. En plus des cinq (05) formateurs initialement prévus, deux (02) autres experts hautement qualifiés, ont transmis leurs connaissances, expériences et initiatives de lutte contre les FFI à une trentaine d'auditeurs sélectionnés à travers l'Afrique de l'ouest.

A.2. Sélections des auditeurs / participants

Les participants de la première cohorte ont été sélectionnés d'abord par appel à manifestation d'intérêt ciblé, au sein des associations de journalistes et regroupements de blogueurs de cinq (05) pays de l'Afrique de l'Ouest. Ensuite, pour répondre à une forte demande et encourager les inscriptions féminines, une deuxième sélection a été faite des suites d'un appel à participation diffusé largement sur les médias sociaux principalement Twitter, le réseau par excellence des professionnels de la communication.

Ainsi, ont participé à la formation des auditeurs résidents du Sénégal, du Mali, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, de la Mauritanie et membres d'organisation journalistiques telles que :

3. cf biographie Boureima Cissé

4. cf biographie Luc Damiba

5. cf biographie Will Fitzgibbon et Abdoulaye Cissé



- La Convention des Jeunes Reporters du Sénégal (CJRS)
- Le Collectif des Journalistes Économiques du Sénégal (COJES)
- L'Association des Journalistes du Secteur Extractif (AJTREX)
- Africtivistes⁶

Cette première activité de renforcement de capacités a regroupé quarante cinq (45) auditeurs dont trente (30) initialement prévus, bénéficiaires d'une subvention de données mobiles mensuelles et quinze (15) supplémentaires admis sur la plateforme pour consulter les sessions préenregistrées et télécharger les supports de cours.

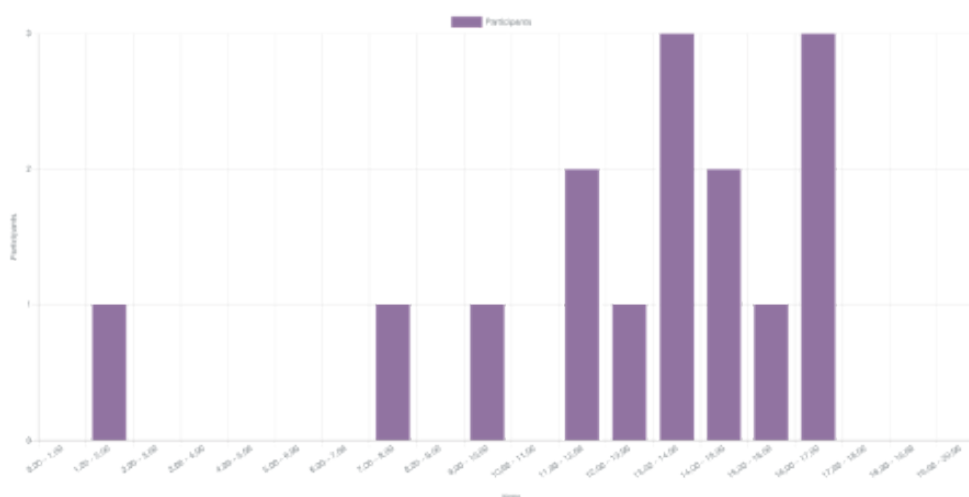
Suite à la sélection, les participants ont reçu un guide dénommé "Kit de l'auditeur" expliquant les différentes étapes de la formation. Ce kit a été accompagné d'une vidéo tutorielle introduisant la plateforme de cours.

A.3. La plateforme de cours Sankofa-académie

Les sessions de formation se sont déroulées exclusivement sur Sankofa Académie⁷, une plateforme de cours et de formation en ligne conçue et développée par un ingénieur local. Sankofa Académie offre la possibilité de faire des sessions de cours en direct ou différée, de téléverser et stocker toute documentation selon les formats conventionnels soit docs, ppt ou pdf (textes, présentations powerpoint, vidéos etc.) et autorise le téléchargement des fichiers.

La plateforme est consultable à tout moment, génère également des attestations de formation et dispose d'un espace de discussions favorisant l'échange entre auditeurs et formateurs. Sankofa Académie permet ainsi de réunir sur un même espace toutes les activités en rapport avec les modules de cours dispensés dans le cadre du programme.

À l'issue de chaque module, des tests sous formes de quizz sont réalisés pour mesurer le niveau d'assimilation des sujets traités. Conformément au plan de formation, cinq (05) quizz ont été effectués avec une moyenne globale de 14.



6. Réseaux panafricains de blogueurs activistes

7. <https://sankofa-academie.com/>



B. Composante 2 : La campagne de sensibilisation digitale

B.1. Les activités

Elle est fondamentale au programme car étant le vecteur principal de vulgarisation des informations et a été simultanée à la première composante. À destination du grand public, elle s'est déclinée en trois phases :

B.1.a. La série de Webinaire

Les webinaires sont à la fois une introduction et une continuité aux modules. Ils ont ouvert des perspectives nouvelles sur les informations essentielles et les concepts clés, pour bien comprendre les flux financiers illicites. Ils ont été diffusés en live sur facebook et youtube, pour plus d'accessibilité, de participation et d'interactions, le public étant libre de choisir le canal de sa convenance. Dans cette même dynamique, ils sont enregistrés, publiés et partagés sur toutes nos plateformes digitales. Diverses experts d'institution comme la CENTIF du Burkina Faso, le Forum Civil, ITIE Mali et Sénégal, OSIWA, Transparency International, entre autres ont rehaussé le débat autour de thèmes tels que :

- Webinaire 1 : Modes opératoires des flux financiers illicites

Il est transversal car permettant de mieux comprendre et maîtriser les mécanismes et pratiques génératrices de FFI selon les secteurs d'activité. Dans les industries extractives par exemple, Alioune Paye⁸, secrétaire permanent adjoint du CN-ITIE a décliné les modes opératoires en partant de la phase de recherche, ensuite l'exploration et la production. Cyprien Dabire⁹, magistrat de grade exceptionnel à la CENTIF du Burkina Faso a démontré les multiples méthodes de blanchiment d'argent. Dans la même dynamique, Luc Damiba expert anti-corruption, a exposé les modes de gouvernance qui sont des terrains fertiles à la corruption et donc aux flux financiers illicites.

- Webinaire 2 : Réponses des parties prenantes aux FFI

Dr Stéphane Essaga¹⁰, Inspecteur principal des impôts et fondateur de CARPEM en compagnie de Thialy Faye, expert en politiques et administrations fiscales, ont été panélistes de cette séance. Ils ont partagé les initiatives de lutte contre les flux financiers illicites, partant du rapport Thabo Mbeki en passant par les campagnes menées à l'échelle nationale et internationale comme celle nommée "stop the bleeding" initiée par la société civile, ont terminé par les solutions à conceptualiser et adopter en Afrique pour mieux combattre ce fléau.

- Webinaire 3 : Optimisations fiscales, conventions fiscales et paradis fiscaux

Lors de ce panel, Dr Linguère Mously Mbaye¹¹, économiste supérieure de recherche à la Banque Africaine de Développement et Dr Ibrahima Aïdara, Directeur exécutif adjoint d'OSIWA, ont rappelé que les transactions commerciales représentent 60% des FFI. Le débat a été orienté sur les dispositifs fiscaux des États et les pratiques favorisant l'optimisation fiscale et la fuite de capitaux. Sur cette base,

8. cf biographie Alioune paye

9. cf biographie Cyprien Dabire

10. cf biographie Stéphane Essaga et Thialy Faye

11. cf biographie Linguère M. Mbaye et Ibrahima Aïdara



il a été montré les conséquences désastreuses sur les économies africaines et d'autres perspectives de solutions ont été ouvertes dans le but de promouvoir un développement effectif de l'Afrique.

- Webinaire 4 : Criminalité financière et corruption

La criminalité financière regroupe l'ensemble des actes commis par les personnes ou les groupes organisés dans le but d'obtenir des services, des biens ou des fonds, de manières illégales pour en tirer des avantages financiers. Serigne Assane Dramé¹², magistrat et expert consultant en ressources minérales et droits humains, renseigne sur la complexité et la structuration de ces pratiques. Birahime Seck, Juriste et Coordonnateur du Forum Civil, analyse l'ampleur des FFI en partant du commerce triangulaire et présente la criminalité transfrontalière comme élément primordial de la globalisation. Chantal Uwimana, ex-directrice Afrique de Transparency International, conclut en donnant des solutions pour lutter efficacement contre la corruption.

- Webinaire 5 : Technique d'investigation contre les FFI : Face au secret bancaire et la sécurité numérique

Deux journalistes expérimentés ont pris part à ce webinaire. Hamadou Tidiane Sy¹³, également fondateur du média Ouestaf a été en compagnie de Mariama Thiam spécialiste en communication. Partant de leurs expériences respectives, ils ont partagé les méthodes et moyens grâce auxquels il est possible de contourner les contraintes juridico-fiscales pour accéder aux informations cruciales. Aussi, ils ont transmis des tuyaux sur comment lire et comprendre les rapports annuels fournis par les institutions financières et administrations fiscales. Dans ce panel, il est également question de l'importance de mettre en place une loi d'accès à l'information.

Finalement, plus d'une dizaine de spécialistes répartis à travers l'Afrique de l'ouest ont prolongé le débat et contribué à sensibiliser le public sur les notions essentielles des flux financiers illicites. De manière simple et pragmatique, ils ont édifié les participants sur les enjeux des FFI ainsi que leurs impacts sur les économies africaines. C'est dans cette optique, qu'on a procédé à la capitalisation des webinaires.

B.1.b. Les notes de synthèse et fact-sheets

L'objectif principal de la campagne de plaidoyer est d'informer massivement la population, afin de constituer une masse critique d'acteurs capables d'alerter l'opinion publique sur les pratiques génératrices de FFI. Il devient ainsi essentiel d'exploiter tous les canaux de diffusions d'informations pour impacter le plus grand nombre.

Les notes de synthèses répondent à cette exigence. De manière claire et concise, elles capitalisent les informations importantes énoncées lors des webinaires permettant de saisir le fond des thématiques développées et la pensée des spécialistes intervenus. La compilation, en un seul document, des notes de synthèses a permis de constituer le manuel dénommé « FFI : 101, manuel de bases », structuré à

12. cf biographie Serigne Assane Dramé, Birahime Seck et Chantal Uwimana

13. cf biographie Hamadou Tidiane Sy et Mariam Thiam



Ces derniers sont tirés des notes de synthèse et regroupent, en un visuel attrayant, les définitions et données officielles, classées par thématiques. Ils résument de manière concrète la problématique des FFI, correspondent aux exigences de consommation des internautes et sont faciles à relayer à travers les plateformes et groupes de discussions dit populaires et les réseaux sociaux.

Durant ces derniers mois, sept (07) notes de synthèses ont été réalisées, desquelles ont été tirés exactement 12 fact-sheets, largement diffusés. Les fact-sheet ont également été repris à titre illustratif dans le Rapport Alternatif Sur l'Afrique, publié par RASA. Ces fiches d'informations ont inspirées la réalisation de vidéos courtes et factuelles.

B.1.c. Les capsules vidéos

Toujours dans le but de sensibiliser massivement et d'amener les acteurs à s'approprier la problématique des FFI qui jusque-là était le carcan d'un nombre restreint d'initiés et de spécialistes, des capsules vidéos ont été réalisées. Elles résument les cinq (05) thématiques développées à travers les modules de formation. Les capsules ont été produites en collaboration avec Khadidiatou Diakhaté, politiste, journaliste et auditrice de la formation, les experts sont intervenus selon la thématique correspondante. À travers une explication imagée, elles vont plus loin en apportant des informations supplémentaires tirées de rapports de structure comme la CNUCED, le GIABA, OCDE.

Ainsi, des suites de la capsule de lancement du programme, cinq (05) vidéos d'environ 3 à 5 minutes ont été réalisées entre janvier et mai. Elles portent sur :

- Définitions, enjeux et impacts des FFI en Afrique de l'ouest
- Modes opératoires des FFI
- Les FFI dans le secteur extractif
- Réponses des parties prenantes aux FFI
- Techniques d'investigation et d'enquête journalistique.

Les capsules posent les bases d'un reportage, plus élaboré sur les FFI et les impacts en Afrique de l'ouest.

La campagne de sensibilisation a été menée à travers les plateformes de plaidoyer de LEGS-Africa notamment CitizenLEGS, la principale plateforme de mobilisation citoyenne. On y retrouve les webinaires, notes de synthèses, fact-sheets et capsules. Ce contenu a été, par la suite, diffusé sur les réseaux sociaux :

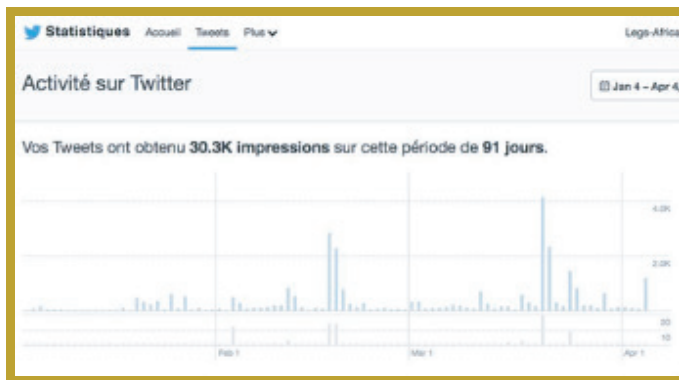
- Youtube et Facebook : pour partager les informations, diffuser les webinaires en live et toucher le grand public.
- Twitter : Réseau par excellence des blogueurs et journalistes, pour un ciblage plus direct.



B.2. Impact

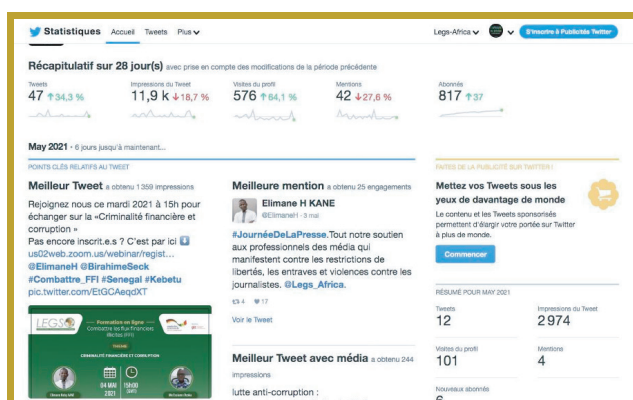
B.2.a Au niveau digital

De janvier à mai, les plateformes digitales de plaidoyer dont la principale est CitizenLegs¹⁴ a touché cent cinquante milles (150.000) personnes soit quatre vingt dix mille cinq cent quatre vingt (90580) via facebook.



Les publications variant d'une semaine à l'autre entre les fact-sheets, les capsules, les vidéos, les extraits de textes tirés des supports de cours, les notes de synthèses entre autres sont préalablement mis en ligne sur Citizenlegs et ensuite partagés sur les plateformes de communication digitale soit Facebook et Twitter. Ainsi, les internautes sont redirigés sur Citizenlegs, la principale plateforme de mobilisation citoyenne, sur laquelle il est possible de consulter tous les éléments de la campagne de sensibilisation.

Par conséquent, une publication sur Twitter concernant le programme « Combattre les FFI » atteint en moyenne deux mille neuf cents soixante quatorze (2974) personnes à la publication, onze mille neuf cents (11900) personnes par mois et enregistre un taux d'engagement moyen de treize pourcent (13%).



Bien que la région de Dakar soit la plus touchée avec un taux de couverture à hauteur de 43,3%, la campagne a également atteint les régions de Saint-Louis et Thiès. À l'international, ont été couverts en plus des pays cibles, la France, le Canada et les États-Unis.

Le plaidoyer a également fait échos dans la presse sénégalaise et ouest africaine.

14. <https://citizenlegs.org/ffi/>



B.2.b Au niveau des médias nationaux et internationaux

L'implication des médias, presse traditionnelle et en ligne, télévisions et radios, est fondamentale pour informer, dénoncer et suivre les pratiques relatives aux FFI. Dès lors, le programme a fait l'objet d'interview mais aussi d'articles, initiés par les auditeurs de la formation et autres journalistes de médias tels que :

- RFM, dans l'émission «Ecorex»¹⁵ animé par Abou Diouf (junior), diffusé le 06 février 2021
- Le Quotidien «Enquête +»¹⁶ a été publié le 14 février 2021 un article de Mor Amar
- Medi1 Tv dans l'émission «L'invité»¹⁷ au micro d'Alexis Lekogo publié le 19 février 2021, puis sous forme de reportage dans «infos du soir»¹⁸ par Jean Paul Ndour et Noëlla Lopez le 28 juin 2021
- Dans «Guinée Eco»¹⁹, Bachir Sylla a introduit la formation sur les FFI dans un article mis en ligne le 19 février 2021.
- Dans le quotidien «Lii quotidien»²⁰, Massaer Dia revient sur le potentiel extractif de l'Afrique, sorti le 06 avril 2021
- Dans le journal «Les echos», Moussa Ciss écrit sur les FFI en provenance d'Afrique, le 12 avril 2021
- Un reportage²¹ de Mouhamed Diaw sur SDtv, le 24 juin 2021

V. Partenariats

La mise en œuvre du programme nécessite d'identifier et de mobiliser les différentes parties prenantes pour créer une synergie des acteurs et initiatives dans le but de lutter durablement contre les flux financiers illicites.

C'est dans cette optique que différentes administrations étatiques et institutions de la société civile à travers l'Afrique de l'ouest ont été contactées et impliquées dans les principales activités du programme. Ainsi, sont intervenus lors des sessions de formation et webinaires des consultants indépendants ainsi que des représentants de structures telles que : la DGID, l'ITIE Mali et Sénégal, la CENTIF du Burkina Faso, le Forum civil, Transparency International, OSIWA, la BAD.

Dans cette même dynamique, il a été organisé ce 24 juin 2021, un atelier multi-acteurs de partage d'expériences des initiatives de lutte contre les flux financiers illicites qui a enregistré la participation de l'OFNAC, l'ATAF, la CNUCED, Trust Africa et PCQVP.

Cette alliance citoyenne en perspective contre les FFI requiert l'adhésion de l'ensemble des intervenants notamment le secteur privé pour la mise en place d'une charte de l'entreprise contre les flux financiers illicites.

15. <https://www.rfm.sn/podcasts/ecorex-du-06-fevrier-2021-4157>

16. <https://www.enquetepius.com/content/itw-elimane-h-kane-president-legs-africa-%E2%80%98%E2%80%99les-administrations-financi%C3%A8res-africaines-ont>

17. <https://medi1news.com/fr/article/218057>

18. <https://www.youtube.com/watch?v=PGnYUWZmt7I>

19. <https://www.guinee-eco.info/afrique-de-louest-legs-africa-et-la-giz-lancent-une-formation-en-ligne-sur-les-flux-financiers-illicites/>

20. cf PJ journal Lii quotidien et les échos version pdf

21. https://www.youtube.com/watch?v=OFh_EdWJK-s&t=7s



VI. Perspectives

Par cette phase pilote du programme «Combattre les flux financiers illicites», LEGS-Africa a jeté les bases d'une réflexion approfondie sur la problématique des FFI au Sénégal et en Afrique de l'ouest et se projette sur d'autres perspectives afin d'impulser une synergie des acteurs pour la mise en œuvre de l'alliance citoyenne contre les flux financiers illicites. LEGS-Africa prévoit pour l'avenir de :

- Mener une étude sur les mécanismes et les ampleurs des FFI en Afrique de l'ouest
- Accompagner les actions d'investigations et d'enquêtes initiées par les journalistes de la formation
- Organiser des ateliers d'intégrité financière dédiés aux parlementaires, agents de l'administration publique et fiscale, les organisations de la société civile et autres acteurs.
- Mobiliser les organisations de la société civile pour une alliance citoyenne contre les flux financiers illicites.



ANNEXE

- 1 - À consulter sur <https://citizenlegs.org/ffi/> :
 - Biographie des personnes ressources (formateur.trices et panelistes des webinaires)
 - le replay des webinaires
 - les capsules vidéos
 - les notes de synthèse et fact-sheets
 - Photos de l'atelier de partage d'expériences des initiatives de lutte contre les FFI
- 2 - Kit de l'auditeur et trombinoscope
- 4 - Version PDF des articles dans "Lii Quotidien" et "les echos"
- 6 - Exemple Attestation



ÉQUIPE PROJET

Elimane Haby KANE

Président Legs-Africa

Thierno Souleymane Diop NIANG

Chargé du Partenariat et de la Formation

Bigué Marcel FALL

Chargée de plaidoyer et de mobilisation des parties prenantes

Fatou FALL

Chargée de Capitalisation

Néné Fatou SANÉ

Stagiaire

Djiby NDIAYE

Graphiste / Web designer

Abraham NIASSY

Community Manager



PROGRAMME
« COMBATTRE LES FLUX FINANCIERS ILLICITES »
RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA PHASE PILOTE